



PREFET DE VAUCLUSE

Le Préfet

Avignon, le **21 SEP. 2010**

Le Préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Vaucluse

Objet : Recensement de l'agriculture 2010

Le prochain recensement agricole se déroulera de septembre 2010 à avril 2011 sur l'ensemble du territoire métropolitain, des départements d'outre mer, ainsi que dans les collectivités d'outre mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. La circulaire SG/SSP/C 2010-1801 du 21 juillet 2010 décrit les modalités de cette opération.

Dans le Vaucluse, 33 enquêteurs iront à la rencontre d'environ 7 700 exploitants agricoles et leur soumettront le questionnaire.

Les enquêteurs ont été recrutés et formés par le service régional de l'information statistique et économique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Munis d'une carte d'accréditation, ils sont habilités à recueillir les données auprès des exploitants agricoles. Ces informations sont strictement confidentielles en vertu de la loi du 7 juillet 1951 relative au secret statistique. Elles seront utilisées uniquement par les services de la statistique agricole et respecteront l'anonymat des répondants. Les résultats seront diffusés seulement sous forme agrégée. Le recensement agricole concerne toutes les exploitations, que l'activité agricole soit principale ou complémentaire, y compris les très petites exploitations.

Ce travail de collecte de l'information fait suite à la phase de préparation du recensement agricole -l'opération SOURCE- réalisée fin 2009 pour laquelle vous avez collaboré activement. Grâce à votre concours, cette opération a pu se dérouler dans les meilleures conditions et je vous en remercie.

L'enquêteur se présentera auprès de vous avant le début de la collecte dans votre commune et vous remettra une affiche qu'il conviendra d'apposer en mairie. Je suis persuadé que vous lui réserverez le meilleur accueil.

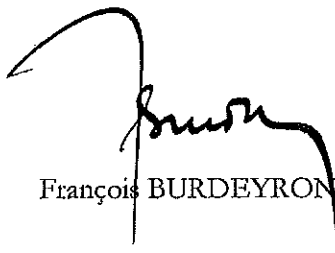
Par ailleurs, afin de préparer au mieux le monde agricole à cette vaste opération, une campagne d'information est mise en œuvre. Nous invitons votre commune à y participer. Le succès de cette édition 2010 se construira avec l'aide de tous.

La commune peut en effet contribuer à la bonne information des agriculteurs en apposant à la mairie et dans les lieux publics de la commune des affichettes d'information, en insérant des articles dans les bulletins d'information ou sur le site internet de la commune.

A cet effet, des outils de communication clé en main (affiches, articles, bannières web, visuels d'illustration..), réunis dans un kit spécialement conçu à l'intention des partenaires locaux, sont mis à votre disposition. Ils sont disponibles sur le site internet du recensement agricole 2010, dans l'espace partenaires.

<http://www.agriculture.gouv.fr/devenez-partenaire-du-recensement>

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.



François BURDEYRON